

Commune  
d'ARMBOUTS-CAPPEL  
*Centre Communal d'Action Sociale*

 03.28.27.07.39

Dossier déposé le

**AIDE AUX JEUNES EN ETUDES SUPERIEURES**

**A DEPOSER AVANT LE 31 DECEMBRE 2025**

N° de dossier :

**DEMANDEUR/’ETUDIANT(E)**

2025/.....

NOM : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Dossier complet :

Date de naissance : .....

oui

Nationalité : .....

non

Situation familiale :  célibataire chez ses parents  célibataire isolé(e)

marié(e)

union libre

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

 Fixe : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....@.....

**PARCOURS SCOLAIRE**

Années	Etablissement	Nature des études (intitulé et niveau)
2025-2026 (année en cours)		
2024-2025		
2023-2024		
2022 - 2023		
2021-2022		

Diplômes déjà obtenus	Années

### Années antérieures

Avez-vous déjà bénéficié de l'A.J.E.S. à Armbouts-Cappel ?

Oui     Non

Année(s) : .....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et certifie ne pas avoir doublé mon année.

Date : .....

Signature de l'étudiant(e),

# AIDE AUX JEUNES EN ETUDES SUPERIEURES (A.J.E.S.)

---

## Les critères d'attribution

Pour bénéficier de cette aide, le jeune devra :

- ▶ être domicilié sur la commune (adresse fiscale),
- ▶ être âgé de moins de 25 ans (au dernier jour de l'année universitaire),
- ▶ être titulaire du baccalauréat,
- ▶ justifier de la poursuite d'études supérieures par la fourniture d'un certificat de scolarité

## Le montant de l'aide

50 €

## Pièces à joindre obligatoirement à la demande

Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant

Certificat de scolarité

Justificatif d'adresse

Cadre réservé  
à l'administration